



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'aménagement, de l'environnement et
des constructions DAEC
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD

Rue des Chanoines 17, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 36 04, F +41 26 305 36 09
www.fr.ch/daec

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 10 septembre 2010

Communiqué de presse

—

Déménagement des Gens du voyage installés à Hauterive : un accord a été trouvé avec 14 d'entre eux

Un accord a été trouvé, aujourd'hui, entre la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et 14 familles des Gens du voyage installées à Hauterive. Le canton s'engage à leur verser un montant unique et forfaitaire à chacune d'entre elles pour leur déménagement, rendu nécessaire par le prochain assainissement de la décharge de La Pila. Les sommes varient entre 7'000 et 30'000 francs, en fonction du type et de l'état de leurs installations, pour un montant global de 232'000 francs. Chaque locataire s'engage de son côté à déplacer lui-même son habitation et à nettoyer son emplacement. 5 familles ont refusé l'arrangement proposé par le canton. Elles réclamaient des sommes plus élevées, jusqu'à 50'000 francs par habitation.

Après plusieurs séances de discussions, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et 14 familles des Gens du voyage se sont mis d'accord pour le versement d'un montant unique et forfaitaire de la part du canton. Le canton versera une somme totale de 232'000 francs, en deux fois, une première moitié avant le déménagement, la seconde une fois les installations déplacées et chaque emplacement nettoyé. Chacune des 14 familles recevra entre 7'000 francs et 30'000 francs, en fonction du type et de l'état des installations. Ce partage a été fait par les Gens du voyage concernés eux-mêmes. Un premier locataire a déjà signé l'accord cet après-midi.

Le Consortium pour l'assainissement de La Pila prend à sa charge l'aménagement du nouveau site d'accueil des Gens du voyage, au lieu-dit « Bois du Châtillon ». Ces frais d'aménagements sont estimés à 1,5 millions de francs.

Les 14 locataires s'engagent à déménager eux-mêmes leurs installations. Ils devront également nettoyer par leurs propres moyens leurs emplacements respectifs.

D'entente entre l'Etat et les 14 familles, la fin du bail actuel interviendra au 30 juin 2011. Un nouveau contrat sera signé pour le nouvel emplacement.

Le canton proposait une somme globale de 330'000 francs pour les 19 familles installées à Hauterive. 5 d'entre elles ont refusé les montants qui leur étaient proposés. Certaines réclamaient jusqu'à 50'000 francs par habitation. Une somme jugée excessive par la Direction de l'aménagement, des constructions et de l'environnement.



La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions regrette la décision de cette minorité des Gens du voyage. Elle va mettre un terme à leurs contrats à l'échéance légale, soit au 31 décembre 2010. Les Gens du voyage avaient tous accepté le principe d'un déménagement. Ce déplacement a été rendu obligatoire pour assainir l'ancienne décharge de La Pila. Les mesures préliminaires à l'assainissement devraient commencer dans le courant 2011.

Contact

—

Georges Godel, Conseiller d'Etat, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, T +41 26 305 36 04, de 16 h à 17 h